

La Chaise Rouge

Accompagnement bénévole de personnes en situation de handicap pour des activités de loisirs ou culturelles

Êtes-vous intéressé-e par les activités de la Chaise Rouge ?

Croix-Rouge Valais
Rotes Kreuz Wallis 

Contact pour les bénévoles :

Croix-Rouge Valais
Association cantonale
Rue Chne Berchtold 10
1951 Sion
T 027 324 47 50

benevolat@croix-rouge-valais.ch
www.croix-rouge-valais.ch



Pour soutenir notre prestation :

Croix-Rouge Valais
Compte 19-81-6
IBAN CH79 0076 5000 A084 0411 6

FONDATION – STIFTUNG
emera

Contact pour les bénéficiaires :

Fondation Emera
Conseil social
Av. de la Gare 56
1920 Martigny
T 027 720 46 70

Av. de la Gare 24
1870 Monthey
T 024 473 61 30

Av. de la Gare 3
1950 Sion
T 027 329 24 70

Avenue du marché 5
3960 Sierre
T 027 451 24 70

conseilsocial@emera.ch, www.emera.ch

Photo CR vaudois - ©DR



Croix-Rouge Valais
Rotes Kreuz Wallis 

FONDATION – STIFTUNG
emera

La prestation

La Croix-Rouge Valais et Emera Conseil social proposent un service d'accompagnement bénévole individualisé aux personnes en situation de handicap.

La Chaise Rouge a pour objectif de faciliter la réalisation d'activités dans le domaine de la culture et des loisirs lorsque le handicap n'en permet pas l'accès de façon autonome. La prestation couvre l'ensemble du Canton du Valais.

Les bénéficiaires

Bénéficiaire de l'AI, habitant son propre domicile et ayant sa résidence principale en Valais.

Les bénévoles

Toute personne adulte souhaitant s'engager pour faciliter l'accès à des activités de type culturel à des personnes en situation de handicap.

Les bénévoles bénéficient d'une formation de base traitant du handicap et sont encadrés par une équipe de professionnels.

Fonctionnement

- Toute demande est à adresser à Emera Conseil social.
- Une fois l'inscription effectuée auprès d'Emera Conseil social, la Croix-Rouge Valais organise la rencontre avec une personne bénévole.
- Les accompagnements peuvent être ponctuels ou réguliers (au maximum une demi-journée hebdomadaire; sauf nuits).
- Les activités sont d'ordre culturel ou de loisirs.
- Le transport n'est pas garanti, il dépend des moyens auxiliaires liés au handicap.

Tarifs

- La prestation est gratuite pour les bénéficiaires, excepté les frais liés à l'activité.
- Les frais de l'activité pour la personne bénévole sont pris en charge.
- Selon la demande, le transport de la personne en situation de handicap peut être facturé.

La cinquantaine passée, Marylou souffre d'un léger handicap et de problèmes physiques. Elle rêve d'aller voir des musées. N'osant demander à sa famille qui la soutient déjà activement dans son quotidien, elle peut, grâce au bénévole de La Chaise Rouge, assouvir sa curiosité en entrant dans les musées où elle ne se sentait pas sûre d'aller seule.

